

**Le 13 décembre 2016**

[Traduction]

### **Immersion en français**

**M. Higgs** : Je ne perds pas espoir dans le premier ministre. Je continue d'écouter le point de vue de parents, d'enseignants et d'administrateurs qui savent que le changement d'ordre politique visant le point d'entrée au programme d'immersion précoce n'est pas la chose à faire en ce moment. Je sais que le premier ministre entend les mêmes préoccupations. Aucun plan ni aucun programme d'études n'ont été élaborés, et peu de détails ont été communiqués au public. Les parents sont partis des séances d'information en se posant plus de questions qu'à leur arrivée. Écoutons les parents. Écoutons les 2 700 enseignants à la retraite. Écoutons les enseignants et donnons-leur la possibilité de s'exprimer librement. Mettons fin au changement prévu au point d'entrée du programme d'immersion précoce. Le premier ministre écoutera-t-il la population?

**L'hon. M. Gallant** : Nous entendons toujours la même rhétorique de la part du chef de l'opposition. Comme nous l'avons expliqué plusieurs fois, notre décision est fondée sur un rapport qui a été fait en 2012. Ce rapport a été commandé par le gouvernement précédent, au sein duquel le chef de l'opposition était ministre des Finances, et a été préparé par deux anciens ministres de l'Éducation, l'un ayant fait partie d'un gouvernement libéral et l'autre, d'un gouvernement conservateur, après que ceux-ci ont consulté plus de 200 personnes. Ils ont parlé avec des mentors en littératie, des enseignants en immersion, des enseignants d'anglais, des enseignants-ressources, des enseignants du programme de français intensif, des élèves et des dirigeants communautaires. Après avoir mené toutes les consultations, après avoir parlé à des experts, à des éducateurs et à bien d'autres, les responsables du rapport ont recommandé que la province rétablisse en 1<sup>re</sup> année le point d'entrée au programme d'immersion en français.

Il est regrettable que le chef de l'opposition essaie d'insinuer que notre décision était fondée sur autre chose. Notre décision était fondée sur un rapport qu'il a commandé en 2012 lorsqu'il était ministre des Finances.

**M. Higgs** : Dans le journal de samedi, j'ai lu que Kimberley Douglass, présidente du CED du district scolaire Anglophone West, n'avait été invitée qu'à la première moitié d'une séance d'une journée complète sur l'enseignement du français dans les écoles rurales. Voilà qui est tout simplement inacceptable, et il ne s'agit que du plus récent différend entre le gouvernement actuel et les CED. Le conseiller Mark Noël a exprimé sa frustration à l'égard des relations entretenues :

*Je pense que leur style de communication, qui consiste à ne pas inviter la présidente ou le CED à différentes activités ou à nous inviter à la dernière minute, dénote soit un problème plus*



*important, soit une philosophie bien ancrée selon laquelle nous ne sommes peut-être pas vraiment partenaires en éducation ; j'espère toutefois que ce n'est pas le cas. [Traduction.]*

Voilà ce que pensent les CED. Le premier ministre peut-il poser ses notes d'allocution, cesser sa rhétorique, écouter ce qu'ont à dire les personnes d'expérience et mettre un terme au changement concernant l'immersion précoce pour l'instant? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Le député veut que je mette mes notes de côté alors qu'il lit sa question à partir de sa feuille.

Nous avons pris une décision qui est dans l'intérêt supérieur des élèves de notre province et qui est fondée sur des données probantes, sur des consultations et sur le fait que des parties prenantes ont participé à la préparation du rapport fait en 2012, lequel avait été commandé par le gouvernement dont faisait partie le député. Je tiens à vous faire savoir que nous voulons travailler avec tous les éducateurs, que nous voulons faire avancer notre province grâce à des investissements stratégiques en éducation et que nous, en tant que province, investissons dans l'éducation plus que jamais auparavant. Voilà le plan de notre gouvernement.

Je conteste le fait que le chef de l'opposition prend la parole pour parler de son expérience. S'il veut parler de son expérience, je serai ravi d'en parler aussi — son expérience concernant le non-respect de ses objectifs de réduction du déficit, son expérience comme ministre des Finances du pire gouvernement au chapitre du développement économique et son expérience à l'égard des compressions dans l'éducation et les soins de santé. Si le député veut en parler, je resterai ici toute la journée pour parler de son expérience.

**M. Higgs** : Les notes d'allocution et la rhétorique continuent. Personne ne comprend comment le changement concernant l'immersion précoce est dans l'intérêt supérieur de nos enfants.

Les plus récents résultats relatifs au point d'entrée au programme en 1<sup>re</sup> année étaient lamentables. Seulement 10 % de nos enfants qui ont réussi le programme ont atteint un niveau acceptable de bilinguisme, et la plupart d'entre eux n'étaient même pas assez qualifiés pour obtenir un emploi exigeant des compétences dans les deux langues. Ce n'est pas un succès, et nous allons recommencer, nous dit-on ; nous allons mettre le tout en suspens ; nous allons tout arrêter ; nous allons rétablir un programme qui, selon les preuves établies, ne produit pas de résultats.

Moins de 4 % de l'ensemble de nos diplômés ont atteint un niveau acceptable de bilinguisme. Nous ne connaissons pas encore les premiers résultats relatifs au point d'entrée au programme en 3<sup>e</sup> année, car aucun des jeunes concernés n'a encore reçu son diplôme. Comment le gouvernement a-t-il pu prendre la décision sans disposer de données probantes et dire qu'il ne s'agit pas d'une décision politique? Merci.



[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous avons basé notre décision sur un rapport préparé en 2012. Ce rapport a été sanctionné par le gouvernement précédent, dont faisait partie le chef de l'opposition actuel, à titre de ministre des Finances.

Ce rapport a été rédigé par deux anciens ministres de l'Éducation, l'un libéral et l'autre conservateur, qui ont rencontré des experts, des membres du personnel enseignant, des élèves, des étudiants, des personnes intéressées et des leaders communautaires. Après avoir consulté au-delà de 200 personnes, ces anciens ministres sont parvenus à la conclusion que le point d'entrée de l'immersion précoce en français devrait être en 1<sup>re</sup> année.

Alors, nous avons basé notre décision sur ce rapport, qui a été préparé en 2012, à la demande du gouvernement dans lequel le chef de l'opposition actuel était ministre des Finances. À la différence du gouvernement précédent, nous en mettons en oeuvre les recommandations.

[Traduction]

**M. Higgs** : Il est vraiment intéressant de constater que nous pouvons discuter d'un rapport, mais qu'on ne peut pas écouter les gens, soit 2 700 ou 3 000 personnes — un certain nombre de personnes... Nous pouvons passer notre temps à discuter d'un rapport que les gens dont je parle n'approuvent pas.

Le 30 septembre, le premier ministre a fait l'annonce surprise selon laquelle le point d'entrée au programme d'immersion précoce serait rétabli en 1<sup>re</sup> année. Le 31 octobre, son gouvernement a apporté le changement au brevet d'enseignement au Nouveau-Brunswick. Lorsque j'ai demandé au ministre de l'Éducation d'expliquer la mesure, je n'ai pas obtenu de réponse. Le ministre ne voulait pas non plus faire de point de presse. Plus tard, ce dernier a donné l'excuse que la mesure visait à respecter l'ACI, l'Accord sur le commerce intérieur. L'Accord sur le commerce intérieur est entré en vigueur en 1995 — c'était il y a 21 ans.

Récapitulons. Le changement concernant l'immersion a été annoncé le 30 septembre. Le changement au brevet d'enseignement a été présenté le 31 octobre. Le premier ministre veut-il s'en tenir à l'excuse selon laquelle le changement a été apporté en raison d'un accord sur le commerce intérieur datant de 21 ans?

**L'hon. M. Gallant** : Je conteste le fait que le chef de l'opposition essaie de prétendre que l'annonce a créé une surprise. Passons en revue la chronologie et les dates propres à notre univers puisque, selon toute apparence, le chef de l'opposition est ailleurs, seul.

Dans les années 2000, la question a été débattue pendant des années. Un gouvernement précédent a apporté des changements au programme d'immersion en français. La question a fait l'objet de débats et de discussions — parfois très animés — dans la province. Puis un gouvernement est arrivé au pouvoir — c'était en fait le gouvernement au sein duquel siégeait le



ministre des Finances — et a promis de rétablir en 1<sup>re</sup> année le programme d’immersion. Ce gouvernement a commandé un rapport. Après maintes consultations auprès des gens du Nouveau-Brunswick, le rapport a été publié et comprenait la recommandation suivante : Oui, il faut rétablir en 1<sup>re</sup> année le point d’entrée au programme d’immersion. Le gouvernement en question ne l’a pas fait. Pendant la campagne électorale de 2014, nous avons promis de rétablir le point d’entrée en 1<sup>re</sup> année.

Depuis lors, depuis notre arrivée au pouvoir, nous travaillons au rétablissement en 1<sup>re</sup> année du point d’entrée au programme. Nous avons annoncé que la mesure entrerait en vigueur en septembre prochain. Pourquoi le chef de l’opposition en est-il si surpris?

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. Higgs :** La surprise, c’est que la mesure ne faisait pas partie du plan de 10 ans. La surprise, c’est que les résultats sont lamentables, et on en fait fi en reprenant un programme qui n’a pas fonctionné dans le passé. La surprise, c’est qu’il n’y a pas de plan.

Comme je l’ai mentionné, la province compte 7 000 enseignants qui sont sous-employés ou au chômage. Le changement d’ordre politique concernant l’immersion précoce ne fera que nuire à ces enseignants et les poussera à quitter le Nouveau-Brunswick. J’ai appris que le ministère de l’Éducation fournit déjà à des écoles du Nouveau-Brunswick le numéro de téléphone d’enseignants de l’extérieur pour qu’elles puissent remédier à la situation créée par ce changement politique. Dans un cas précis, les deux tiers des numéros commençaient par l’indicatif régional 418, soit celui de l’est du Québec. Qu’est-ce que le premier ministre ou le ministre de l’Éducation a à dire à cet égard à nos enseignants du Nouveau-Brunswick, dont 7 000 sont au chômage ou sous-employés?

**L’hon. M. Gallant :** Pour quelqu’un qui a dit qu’il ferait de la politique autrement, il est très regrettable de voir le chef de l’opposition tenir des propos alarmistes comme ceux qu’il tient aujourd’hui. Nous avons demandé aux parents et aux élèves, bien sûr, de participer et de nous faire savoir s’ils voulaient prendre part au programme d’immersion en français dès la 1<sup>re</sup> année. Pour l’heure, aucune décision n’a été prise quant au nombre de classes qui seront créées en 2017. Nous ne disposons pas encore des données nécessaires. Il est regrettable que le chef de l’opposition tente d’insinuer quoi que ce soit d’autre. C’est de l’alarmisme, et je pense que les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux.

Le chef de l’opposition ne cesse de dire qu’il s’agit d’une décision politique. Quand reconnaîtra-t-il qu’un rapport commandé par son gouvernement a été fait en 2012 et que ce rapport était impartial et indépendant? D’anciens ministres de l’Éducation de deux gouvernements différents, un libéral et l’autre conservateur, ont écouté des centaines de personnes et ont recommandé de rétablir en 1<sup>re</sup> année le programme d’immersion en français. Nous avons suivi la recommandation.



**M. Higgs** : Si le dernier plan conservateur était suivi aussi attentivement, ne pensez-vous pas que la mesure aurait été dans le plan de 10 ans? Voilà le décalage. La mesure ne figurait pas dans le plan. Les gens qui ont élaboré le plan de 10 ans pour le gouvernement actuel ne considéraient donc pas la mesure comme la voie à suivre en ce moment. Les 2 700 enseignants à la retraite ne pensent pas que la mesure soit la voie à suivre en ce moment, et c'est pourquoi elle n'était pas dans le plan. Voilà pourquoi nous devons nous tenir informés de la situation. Selon nous, les résultats n'étaient pas si faibles qu'il nous fallait revoir notre position.

Nous avons consulté le chapitre sur la mobilité de la main-d'oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur en ce qui a trait à l'enseignement, mais nous n'avons pu déterminer quels changements récents doivent avoir eu lieu pour pousser le gouvernement à apporter les changements au brevet d'enseignement à ce moment-ci. Le premier ministre ou le ministre de l'Éducation peut-il communiquer les changements qui ont été apportés dans l'accord concernant la mobilité de la main-d'oeuvre à la Chambre et aux gens du Nouveau-Brunswick, y compris aux 7 000 enseignants au chômage ou sous-employés que compte actuellement notre province?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Le chef de l'opposition donne l'impression que, lorsque nous allons établir le point d'entrée de l'immersion précoce en français en 1<sup>re</sup> année, en septembre prochain, la mise sur pied sera faite exactement de la même façon qu'auparavant. Cependant, ce n'est pas le cas. En effet, nous avons dit à plusieurs reprises que, en tant que gouvernement, nous allons faire tout en notre pouvoir pour atténuer les défis et les problèmes qui pourraient survenir lors de la mise en place du point d'entrée de l'immersion précoce en français en 1<sup>re</sup> année.

Nous avons été très clairs sur le fait que nous ne voulons pas faire comme par le passé. Nous réalisons que des choses doivent être améliorées, et c'est pour cette raison que, lorsque nous avons fait l'annonce, nous avons dit clairement que nous allions investir davantage dans l'éducation pour nous assurer de pouvoir donner à tous nos élèves les meilleures chances possible d'être bien éduqués, et ce, dans un système de première qualité.

[Traduction]

**M. Higgs** : Il est intéressant d'entendre que les choses peuvent être faites différemment cette fois-ci. J'aimerais que les enseignants fassent partie de la discussion. « Faire différemment » signifie qu'il ne faut pas instaurer un tout nouveau programme d'études dans les classes et ensuite laisser les enseignants faire de leur mieux pour l'enseigner. Vous avez besoin d'un plan, d'une exécution bien réfléchi du plan et de la participation directe des enseignants afin d'éviter que les classes soient perturbées encore une fois.

À maintes reprises, j'ai dit que nous avons tous déjà bouleversé les classes. Nous l'avons tous fait. Il est maintenant temps d'assurer la stabilité. Il est maintenant temps que les enseignants jouent un rôle clé en travaillant avec le gouvernement actuel à l'élaboration d'un plan de 10 ans



que nous approuverons tous afin d'éviter que le programme soit modifié à l'avenir. Voilà le noeud de la question. J'aimerais en savoir davantage sur la version modifiée du programme d'immersion en français dès la 1<sup>re</sup> année. J'aimerais en savoir plus sur les propos du premier ministre à cet égard.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Le chef de l'opposition donne l'impression que c'est la première fois qu'il entend que nous allons faire les choses différemment. J'ai dit cela à plusieurs reprises, et, si le chef de l'opposition le désire, je peux certainement aller chercher mes citations pour lui démontrer que je l'ai dit en réponse à ses questions lors des différentes périodes de questions antérieures.

[Traduction]

Je dois signaler encore une fois que le chef de l'opposition préconise la stabilité, et je comprends. J'ai écouté un grand nombre d'enseignants. J'ai rencontré beaucoup d'enseignants et bien d'autres intervenants du système, et ils veulent effectivement la stabilité. Je comprends, bien sûr. Nous ne respecterons pas seulement le principe de stabilité, car je pense que nous nous entendons tous sur le fait qu'il nous faut continuer d'améliorer les résultats que le système d'éducation nous donne.

Le chef de l'opposition dit que nous avons besoin de stabilité et qu'il devrait s'agir d'un principe fondamental, puis le même jour, il dit du même coup que le système est brisé et que nous devons le réformer complètement... À mon avis, il est un peu regrettable qu'il tienne un double discours.

## Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick

**M. Stewart** : Peu après son arrivée à la Chambre du peuple, le premier ministre a pris la parole pour proclamer l'importance de la perception. Il a déclaré :

*L'idée qu'on se fait de la politique, selon laquelle le système politique fonctionne pour les gens du Nouveau-Brunswick, est souvent aussi importante que certains des résultats, sinon plus. Les gens du Nouveau-Brunswick doivent avoir confiance dans leur système politique s'ils confient au gouvernement la prise de décisions importantes.* [Traduction.]

J'aimerais demander au premier ministre si l'idée lui importe toujours autant aujourd'hui qu'à l'époque. Maintient-il ses propos?

**L'hon. M. Gallant** : La question est étrange. Je crois comprendre où le député d'en face veut en venir. J'imagine qu'il voulait utiliser sa question à faire de la rhétorique du genre, ce qui est correct.



Pour nous, il est naturellement important d'être le plus transparent possible dans tout ce que nous faisons en tant que province et en tant que gouvernement. Il nous importe aussi de travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick, et c'est exactement ce que nous faisons. Nous écoutons la population et obtenons des résultats. Nous avons le grand plaisir de travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick et de voir que leurs efforts acharnés portent leurs fruits ; nous avons ainsi obtenu les résultats que nous voulons tous pour notre province.

En 2015, nous avons constaté que le taux de croissance économique dans notre province était de 2,3 % — notre province a ainsi connu sa plus forte croissance économique depuis 2004 et affiché le troisième taux de croissance économique en importance au pays. De plus, les gens du Nouveau-Brunswick travaillent fort non seulement pour faire croître l'économie, mais aussi pour mettre plus d'argent dans les poches de tous les gens du Nouveau-Brunswick, car nous avons connu la plus grande augmentation salariale du pays par rapport à l'année précédente.

**M. Stewart :** Vendredi, le gouvernement Gallant a encore une fois écrasé la démocratie au Nouveau-Brunswick sous ses bottes majoritaires. Il a présenté encore une autre motion de clôture. Cette fois, la motion portait sur l'entente avec Enbridge. C'est la cinquième fois en deux ans que le gouvernement propose une motion de clôture. Cette fois-ci, le tout fait l'objet d'une enquête sur les conflits d'intérêts. Nous en sommes venus à avoir la nette impression que le premier ministre collaborait avec un membre de son équipe de transition, qui est composée de trois personnes, pour adopter à toute vapeur le projet de loi 6, ce qui justifiait la prise de mesures rigoureuses. Selon le premier ministre, quelle idée la population devrait-elle se faire de la situation?

**L'hon. M. Gallant :** J'ai eu une réunion avec le chef de l'opposition et le chef du tiers parti au cours de laquelle nous avons discuté du débat sur le projet de loi dont parle le député d'en face. J'ai demandé au chef de l'opposition d'exprimer tout son mécontentement, de débattre des questions relatives au projet de loi et de dire très clairement s'il appuyait ou non le projet de loi et pourquoi. Tout ce que je lui ai demandé, c'était que nous puissions voter sur le projet de loi à un moment donné. Nous pourrions ainsi voir à la conclusion de l'entente, entente à laquelle le gouvernement actuel a travaillé très fort pour éviter que les gens du Nouveau-Brunswick soient accablés d'un fardeau de 800 millions de dollars. J'ai dit au chef de l'opposition qu'il pourrait en débattre. Il s'assurerait ainsi de dire très clairement que le projet de loi lui pose problème, si c'était le cas, mais nous pourrions au moins voter sur le projet de loi.

L'instant d'après, le député d'en face a commencé à faire de l'obstruction parlementaire. Il a posé des questions futiles et sans substance à notre ministre. Pendant ce temps, le chef de l'opposition savait que nous allions devoir recourir à la clôture, ce qui est malheureux, mais cela devait être fait pour faire adopter le projet de loi.

**M. Stewart :** Le chef de l'opposition et les gens de ce côté-ci de la Chambre ont travaillé avec le gouvernement, mais il est impossible de travailler avec le gouvernement. Ce dernier a encore campé sur ses positions, mais nous savions que l'entente était mauvaise. Sachant que la



poursuite était frivole, notre ancien gouvernement voulait en arriver à un règlement en 2019. Même si les négociations étaient très ouvertes, nous n'allions jamais régler la question à moins d'éliminer le compte de report et d'apporter des ajustements. Nous parlons d'une compagnie qui avait promis d'attirer 70 000 clients. Elle n'a jamais dépassé le cap des 13 000 clients. Le nombre est maintenant redescendu à 12 000.

Je veux savoir aujourd'hui quels sont les avantages que le gouvernement retire de l'entente, selon le premier ministre. Quels avantages le premier ministre en retire-t-il? Quels avantages l'ensemble de son gouvernement libéral en retire-t-il? Nous voulons savoir pourquoi les gens d'en face ont signé l'entente sans en renégocier une nouvelle. Ils auraient facilement pu abroger notre ancienne loi.

**L'hon. M. Gallant** : Revenons à l'essence de ma réponse. J'ai dit au chef de l'opposition que nous aimerions adopter le projet de loi et que nous n'avions aucun problème à ce qu'il s'y oppose et à ce qu'il exprime son mécontentement à propos des dispositions qu'il n'approuve pas. Je lui ai demandé de nous donner la possibilité de voter sur le projet de loi au lieu de nous obliger à proposer la clôture du débat.

Le chef de l'opposition ne montre aucun intérêt à travailler avec nous. En fait, le chef de l'opposition a vu là une occasion — une occasion politique d'ailleurs — et a dit à son porte-parole de ne pas ménager ses critiques et de poser des questions futiles au ministre pour perdre du temps et nous obliger à proposer la clôture du débat. Si c'est ainsi que le chef de l'opposition veut faire de la politique autrement, c'est correct.

Lorsqu'il est question de batailles juridiques, je suis très sensible à l'opinion du député d'en face, le conseiller de la reine, qui pense que les poursuites étaient frivoles. D'après les avis que nous avons reçus, ce n'était certainement pas le cas. Les gens du Nouveau-Brunswick auraient pu avoir à supporter un fardeau de 800 millions de dollars ; nous avons donc conclu une entente qui était satisfaisante pour la province, pour notre économie et pour la population du Nouveau-Brunswick.

**M. Higgs** : À mon avis, il n'est que juste que je me prononce à cet égard. Le premier ministre et moi avons effectivement discuté du projet de loi. Nous nous sommes bel et bien rencontrés. Nous étions plusieurs, car les juristes qui ont examiné le projet de loi étaient aussi présents. Nous avons en outre appris que l'entente pourrait être renégociée en 2019, et nous avons proposé d'abroger notre propre mesure législative, le projet de loi 18. Si vous l'abrogez, la poursuite serait réglée. Il n'y aurait plus de discussion quant à savoir si la poursuite est frivole ou non. La question serait réglée.

Ce que je veux faire valoir, c'est que nous proposons une solution à l'égard d'un dossier d'analyse qui est problématique depuis le début, pour que le gouvernement évite de nous confiner pendant 50 ans à une situation où serait sérieusement limitée notre capacité à fournir du gaz à des prix concurrentiels dans toute la province. L'occasion se présente d'abroger le projet de loi 18, de le mettre de côté et de négocier une entente satisfaisante pour la province





en 2019. Voilà notre solution. J'ai travaillé avec de grandes compagnies, et je sais que nous pouvons conclure une meilleure entente.

**L'hon. M. Gallant** : Ne vous inquiétez pas. Nous savons que le chef de l'opposition a travaillé dans l'industrie pétrolière et gazière. Nous en sommes tout à fait conscients.

Je dois donc demander : S'il s'agissait d'une solution aussi magique, pourquoi, lorsque le député d'en face était ministre des Finances, son Cabinet et lui n'ont pas fait exactement ce qu'il propose? J'aimerais alors que le député d'en face nous dise sur quel membre de son Cabinet il faut jeter le blâme. Quel membre de son Cabinet le député d'en face aimerait-il désigner comme bouc émissaire et faire dire que la solution ne pouvait pas être mise en oeuvre lorsqu'il était ministre des Finances? Tous les faits étaient les mêmes à l'époque.

(Exclamation.)

**Le président** : Je rappelle le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin à l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Je demande au chef de l'opposition de nous expliquer pourquoi diable il n'a donc pas pu mettre la solution en place lorsqu'il était ministre des Finances.

**M. Higgs** : Je pense qu'il règne une certaine confusion. Nous avons mis le projet de loi 18 en vigueur en 2011 ou en 2012. Le projet de loi 18 visait à permettre le libre marché et la distribution du gaz dans la province afin que les compagnies du centre et du nord du Nouveau-Brunswick puissent profiter d'un approvisionnement en gaz auquel elles n'auraient pas eu accès autrement. Nous avons proposé le projet de loi 18, et nous n'avons aucune raison de l'abroger.

Toutefois, afin d'éviter que le gouvernement actuel et notre province finissent avec une entente de 50 ans qui est non seulement regrettable, mais qui restreint aussi l'approvisionnement en gaz dans la province... Il est question de conclure et de perpétuer une entente qui est imparfaite depuis le début, une entente qui n'a attiré que 12 000 clients sur une possibilité de 70 000, et nous allons la perpétuer, nous dit-on. Je dirais que la proposition d'abroger notre mesure législative de 2012 va au-delà de la politique. Avez-vous déjà entendu cela? C'est la solution que nous voulions, et il pourrait encore s'agir d'une solution, Monsieur le premier ministre.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, je ne pense pas que le chef de l'opposition m'ait posé une question, mais c'est correct ; je comprends ses arguments.

Nous avons devant nous une situation où les contribuables auraient pu avoir à payer 800 millions de dollars en raison de deux poursuites entamées parce que, lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, son gouvernement a déchiré un contrat avec la compagnie en question.



Nous avons travaillé très longtemps et très fort pour essayer d'en arriver à une entente qui aurait du sens pour notre économie et pour les gens de la province.

[Traduction]

Le fait que la Commission de l'énergie et des services publics puisse exercer une surveillance et faire le travail pour lequel elle a été créée constitue, selon nous, une bonne option pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons vu maintes fois la CESP jouer son rôle, un rôle important, et, à notre avis, il ne fait aucun doute que, en 2019... Nous aurons un gel des tarifs et des tarifs très concurrentiels jusqu'à ce moment-là. Par la suite, la CESP exercera admirablement la bonne surveillance du coût des ressources énergétiques, pour ce qui est du gaz naturel.

**M. Higgs** : Encore une fois, je pense que nous ne nous comprenons pas bien. L'abrogation du projet de loi 18, que nous avons mis en vigueur en 2012, permettra d'éliminer la poursuite. Il n'y a aucune matière à poursuite. Le compte de report continuera de croître jusqu'en 2019. C'est l'occasion de discuter directement de la question avec le premier ministre... Nous n'avons pas été en mesure de le faire. C'est l'occasion d'arrêter la poursuite — de ne pas imposer des contraintes à notre province pour les 50 prochaines années — et d'en arriver à la meilleure entente possible pour les gens du Nouveau-Brunswick à l'avenir et non d'avoir une entente qui a été établie il y a 20 ans et qui, de toute évidence, contient des failles. Voilà l'occasion qui se présente.

Nous nous débarrassons de la poursuite et des contraintes qu'elle nous imposerait pour les 50 prochaines années, et le sujet est clos. En 2019, nous discuterons de l'entente appropriée pour le Nouveau-Brunswick. Peu importe qui sera là, nous aurons l'occasion de conclure une entente satisfaisante. Voilà ce que je demandais au premier ministre. C'est l'occasion qui se présente. Nous proposons d'abroger notre propre loi — comment pourrait-on être plus apolitique?

**L'hon. M. Gallant** : Nous avons conclu une entente convenable. Nous avons travaillé avec le promoteur. Je crois que les discussions ont donné un très bon résultat. Nous avons réussi à débarrasser les gens du Nouveau-Brunswick d'un fardeau, d'un éventuel fardeau de 800 millions de dollars. Nous avons réussi à obtenir des tarifs très concurrentiels pour la période allant jusqu'en 2019. Par la suite, la CESP jouera son rôle en matière de surveillance, pour protéger les consommateurs.

Nous avons conclu une entente convenable. Il s'agit d'une très bonne entente, surtout compte tenu des circonstances dans lesquelles le chef de l'opposition, lorsqu'il était ministre des Finances, a décidé de déchirer un contrat avec le promoteur.

Nous travaillons très fort pour nous assurer d'avoir des tarifs concurrentiels. Nous aurons un secteur énergétique fort et nous veillerons à ce qu'il joue son rôle pour faire croître notre économie. Nous sommes très contents de nos récents résultats en matière de croissance



économique. Nous croyons que, grâce aux décisions et aux mesures prises, la croissance se poursuivra.

### Impôt foncier

**M. Coon** : Robert Jones, de la CBC, a publié une série d'articles pour mettre en lumière le fait que, au cours des 40 dernières années, le Nouveau-Brunswick a accusé un manque à gagner de près de 380 millions de dollars en recettes fiscales foncières. Une partie des dépenses fiscales devait servir à mener à bien d'importants objectifs sociaux, comme protéger les terres agricoles, mais une autre partie de ces dépenses n'a depuis longtemps plus de raison d'être, par exemple, les dépenses relatives à l'exemption accordée au terminal d'entreposage du pétrole de Irving Oil ou au terminal de GNL de Irving et de Repsol.

J'ai proposé une motion demandant que le gouvernement publie les données sur le manque à gagner attribuable aux dépenses fiscales afin que tous les gens du Nouveau-Brunswick connaissent les sources de notre manque à gagner en recettes fiscales et sa raison d'être. La ministre des Finances s'engagera-t-elle à appuyer la motion afin d'assurer la transparence de la tenue des comptes relatifs au manque à gagner?

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers** : Le gouvernement provincial procède actuellement à un examen de toutes les dépenses fiscales. Il est bien sûr très important pour nous de tenir compte des priorités de notre province. Nous avons la responsabilité d'assainir nos finances. De plus, nous voulons un régime fiscal pertinent, juste, progressif et ayant des fins autant économiques que sociales.

Je suis contente de dire que nous nous chargeons de l'examen en question. Il s'agit d'un examen exhaustif de l'ensemble des dépenses, ce qui nous évite d'examiner les divers éléments séparément. Ils sont interreliés et se répercutent les uns sur les autres. Il est important que nous mettions toujours l'accent sur la pertinence. Oui, nous sommes résolu à réaliser l'examen en question. Les résultats seront présentés au gouvernement, et nous prendrons des décisions. Merci.

**M. Coon** : L'un des éléments mis en lumière par Robert Jones, de la CBC, est que les grandes terres forestières en tenure libre — toutes les terres forestières en fait — font depuis des années l'objet d'un traitement fiscal particulier, peu importe qu'elles appartiennent à de grandes sociétés multinationales, qu'il s'agisse de terres familiales ou qu'elles soient gérées de façon durable. Par exemple, Brookfield, une société qui se charge de la gestion d'actifs dans le monde entier, est propriétaire de 308 ha de terres forestières en tenure libre au Nouveau-Brunswick, celles-ci étant évaluées à 228 millions de dollars. Pour des raisons de nature fiscale, le gouvernement provincial les évalue à 31 millions. J.D. Irving est propriétaire de terres dont la superficie est encore plus grande.

Nous voulons que le régime fiscal soit juste, la ministre a-t-elle dit. La question est la suivante : La ministre modernisera-t-elle le traitement de l'impôt foncier pour les terres forestières en



tenure libre appartenant à des sociétés afin que celles ayant un chiffre d'affaires atteignant les milliards de dollars commencent à payer leur juste part?

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers** : J'aimerais remercier le député du tiers parti de la question. Nous voulons bien sûr tenir compte de la compétitivité et de l'équité. Dans une telle perspective, nous devons tenir compte des particuliers et des propriétaires de petites entreprises. Nous devons examiner ce qui est juste et ce qui est progressif. Nous devons nous orienter selon tous les principes mentionnés, à mesure que nous allons de l'avant relativement au traitement fiscal. Il importe aussi de noter que, en ce qui concerne les crédits d'impôt, les exonérations fiscales et les remboursements de taxe ou d'impôt, tous les régimes ont été créés par de multiples gouvernements, et le travail a duré de très nombreuses années. Il est important que nous nous engagions à examiner le tout, et c'est ce que nous faisons.

**Le président** : Une dernière question.

**M. Coon** : En 2012, le ministère des Finances a lancé une initiative visant à rendre le régime d'impôt foncier plus juste, plus équitable et plus transparent. Il a publié un livre blanc intitulé *Améliorer le régime d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick*. L'autre jour, lors de la réunion du Comité des comptes publics, j'ai demandé à la ministre des Finances si l'efficacité du travail entrepris il n'y a que quatre ans avait été évaluée, et elle a répondu que non, cela n'avait pas été fait.

Ma question pour la ministre est la suivante : Quand la ministre fera-t-elle part à la Chambre des résultats de sa réévaluation du régime d'impôt foncier et des dépenses fiscales? Quand en entendrons-nous parler?

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers** : Nous travaillons dans un contexte où nous voulons être transparents. Nous procédons actuellement à l'examen en question. Quand l'examen sera terminé, des recommandations seront faites au gouvernement. Nous prendrons alors des décisions. Toutefois, il faudra quelques mois pour achever l'examen.

Je veux aussi rappeler aux gens que les exonérations fiscales, les remboursements de taxe ou d'impôt et les crédits d'impôt ont tous une raison d'être très importante sur le plan économique et social. Il nous importe vraiment que ceux-ci soient pertinents et continuent de répondre aux besoins actuels, comme prévu. Nous avons accompli de grandes réalisations sur le plan social au moyen de nos dépenses fiscales et nous continuerons à le faire. Merci.

**Le président** : Le temps consacré aux questions orales est écoulé.

